

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°10C00289**

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par Monsieur Antoine FONTE, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2012, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,
d'une part,

Et

2) L'association dénommée « Ensemble Stravinsky », représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal PAILLETTE, ci-après désignée par les termes « Ensemble Stravinsky »,
d'autre part,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée le 30 novembre 2010 (n°10C00289) par la Ville de Metz en faveur de l'Ensemble Stravinsky dont le siège est situé au 57 rue Chambière à Metz pour les années 2010-2012, notamment l'article 3 qui précise que la subvention d'un montant global de 14 000 euros pour l'année 2012 sera versée sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget de ladite année.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La Ville de Metz, par délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2012, s'engage à soutenir financièrement l'Ensemble Stravinsky au titre du fonctionnement et de l'aide à la médiation auprès des publics dans le cadre de la troisième et dernière année de sa résidence artistique dans le quartier du Sablon pour un montant global de 14 000 euros en 2012.

Elle fera l'objet de deux versements. Le premier d'un montant de 10 000 euros sera versé à l'issue du vote du Conseil Municipal précité au titre du fonctionnement. Cette subvention a été déterminée au vu d'un programme d'action et d'un budget présentés par l'association bénéficiaire pour l'année concernée.

Le solde de 4 000 euros sera versé à réception du bilan de la seconde année de résidence (relative aux activités des intervenants dans l'école primaire A. Prost et la maison de retraite Ste-Chrétienne en vue de la restitution d'un spectacle le 7 juin 2012 aux Trinitaires pour la journée « Artistes en herbe »), conformément à l'article 4 de la convention, et du projet restant à construire pour la dernière année du cycle (octobre 2012/juin 2013), lesquels seront finalisés avec la Ville de Metz à compter de juin prochain.

ARTICLE 2 :

Toutes les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens susvisée demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le (en quatre exemplaires originaux)

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :
Antoine FONTE

Pour l'Ensemble Stravinsky,
Le Président :
Jean-Pascal PAILLETTE